



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autoroutes

Question écrite n° 40230

Texte de la question

M. Daniel Goldberg interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les conditions de modernisation de l'éclairage sur les autoroutes A 3 et A 86 dès l'échangeur de Bondy et sur l'autoroute A 103 en direction de Villemomble. La présence, sur ces tronçons, de transformateurs au pyralène, de circuits de câbles électriques et de candélabres obsolètes, rend le renouvellement de ceux-ci nécessaire. Néanmoins, cela ne saurait se mener au détriment de la qualité de ces tronçons et de la pérennité du service public que l'État doit assurer. L'extinction de l'éclairage de ces tronçons entraînerait, assurément, une telle dégradation. Aussi, il souhaite savoir selon quel échéancier et dans quelles conditions il entend que l'équipement de ces tronçons soit renouvelé sans extinction de l'éclairage.

Texte de la réponse

La direction interdépartementale des routes d'Île-de-France élabore actuellement un projet de schéma directeur d'équipement et de maintenance de l'éclairage des voies rapides et des routes nationales qu'elle gère depuis 2007. Plusieurs principes guident l'élaboration de ce schéma : une nécessaire homogénéisation des pratiques d'équipement et de maintenance de l'éclairage routier au niveau régional, partant d'une situation très hétérogène héritée d'une gestion départementale de ces équipements ; les orientations du Grenelle de l'environnement, tant en matière de consommation énergétique et d'émissions de CO2 qu'en termes de pollution lumineuse ; les objectifs de sécurité routière, l'expérience ayant montré que l'extinction d'une section pouvait, selon les caractéristiques de l'infrastructure, ne pas dégrader, voire améliorer, le niveau de sécurité, notamment du fait de la diminution des vitesses pratiquées par les usagers. Dans la partie urbanisée de la région parisienne, les voies routières sont fortement éclairées, contrairement aux autoroutes de liaison. Pour la mise en oeuvre du schéma directeur, il convient de définir les zones où l'éclairage sera maintenu, sachant qu'un éclairage de transition sera mis en place à l'interface entre des sections éclairées et des sections non éclairées, par exemple aux bretelles de sortie ou en cas de changement de gestionnaire de voirie. Par ailleurs, les sections actuellement éclairées qui pourraient être éteintes feraient l'objet d'un traitement spécifique de marquage au sol ou de guidage. Dans ce contexte, l'éclairage du débouché de l'A 103 sur la voirie locale de Villemomble fera l'objet d'un traitement particulier permettant à l'usager de percevoir la transition entre le caractère autoroutier de l'A 103 et la voirie locale. Ce traitement se fera en concertation avec les services de la direction interdépartementale des routes d'Île-de-France et les collectivités locales concernées. Enfin, concernant le programme de modernisation de l'éclairage, un dossier est en cours d'élaboration en vue d'établir une programmation financière de la mise en oeuvre du schéma directeur. L'échéancier de réalisation des travaux n'est pas encore arrêté.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40230

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 473

Réponse publiée le : 21 avril 2009, page 3897